COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

21-12-1993

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: .YD/ 6160040 / Dossier pédagogique 50425

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Unité de formation : INFORMATIQUE - ANALYSE INFORMATIQUE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : ~~75650903201~~ 751005U32C1

Etablissement : INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
RUE ST-PIERRE,48
4500 HUY

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Lat[illegible].

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Mme Wilkin (tél:02/238.86.43)

5042r

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 Bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION.**

1. La présente proposition émane du réseau [1]

☐ Communauté française ☐ Libre - confessionnel
☑ Provincial et communal ☐ Libre - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant : [2]

dénomination : Institut Provincial de Promotion Sociale de Huy-Waremme
adresse complète : rue Saint Pierre, 48 - 4500 Huy

n° de matricule : 432 6160 040
n° de téléphone : 085/ 21 16 10 - 085/ 21 44 11 Fax : 085/ 23 35 69

2. Intitulé de l'unité de formation :

code : 75100 SU 32C1 [3]

INFORMATIQUE - Analyse Informatique

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de ..1...pages [2]

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de ..1...pages [2]

5. Classement de l'unité de formation :

☐ [1] enseignement secondaire transition [1] qualification [1]
degré inférieur [1] supérieur [1]

☑ [1] enseignement supérieur de type court
catégorie ESEc 3.2

☐ [1] enseignement supérieur de type long
catégorie .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes et le regroupement.
repris en annexe n°3 de ...1.. pages [2]

7. Programme de(des) cours repris en annexe n°4 de ...1.. pages [2]

8. Fixation des capacités terminales repris en annexe n°5 de ...1.. pages [2]

9. Profil du (des) chargé(s) de cours repris en annexe n°6 de ...1.. pages [2]

---

[1] Biffer les mentions inutiles
[2] A compléter
[3] Réservé à l'administration

10. Horaire de l' unité de formation :

10.1 Dénomination des cours	Classement des cours [4]	Nombre de périodes [5]
Laboratoire d'informatique	.....CT.....	.....64.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
10.2. Part d'autonomie		.....16.....
	Total des périodes	.....80.....

---

11. Date de la proposition du P.O. : 12 NOV. 1993 Transmis par le réseau le : .....

Pour la Députation permanente :

Le Chef de Division.

Signature du :
~~Chef d'établissement de la C.F.~~ [1]
Représentant du P.O. subventionné [1]

Députation permanente du Conseil provincial - LIEGE - UNION FAIT FORCE

---

12. AVIS FAVORABLE - J. LEONARD

Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

6. XII. 93

---

13. Décision : Accord provisoire - Pas d'accord.
Motivation de la décision (1)

date 13 DEC. 1993 signature

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

ANNEXE 1

[4] soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
[5] 1 période = 50 minutes

FINALITES :

INFORMATIQUE - Analyse Informatique

1. FINALITES GENERALES.

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l' enseignement de Promotion Sociale cette unité doit :

1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

2.a. Familiariser, via de nombreuses manipulations, à la modélisation des données, en vue de résoudre éfficacement des problèmes d'informatisation

2.b. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.

2.c. Initier aux techniques et connaissances de base nécessaires à l'installation et à l' utilisation des systèmes informatiques.

2.d. Développer
- -des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information,
- -des méthodes de travail transférables,
- -des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto formation).

N.B. L'apprentissage ne doit pas privilégier la connaissance d'un logiciel particulier

ANNEXE 2
CAPACITES PREALABLES REQUISES :

INFORMATIQUE - Analyse Informatique

Pour être admissible dans cette unité de formation, le candidat* doit :

Etre capable

- de comprendre à l'audition et à la lecture un texte du niveau de fin d'études de l'enseignement secondaire supérieur.

-Pour le système (2 essais maximum)
- de vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi;
- de charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse;
- de passer correctement un programme rencontré;
- de sortir d'un programme;
- d'arrêter le système et de le laisser prêt pour l'utilisateur suivant.

- Pour le clavier :
- de déplacer le curseur;
- d'utiliser la barre d'espacement, la touche "retour" et celle d'effacement;
- d'introduire des données numériques (avec/sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules/majuscules).

- Pour les éléments :
- identifier sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
- différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

- Pour les logiciels :
- créer, saisir, modifier la structure d'un fichier;
- effectuer une recherche sélective;
- imprimer, copier une fiche;
- trier ou indexer un fichier;

Titre pouvant en tenir lieu :

Est directement admissible le candidat porteur :

- D'un titre de niveau secondaire supérieur

ET

- D'une attestation de réussite de la formation :

- "INFORMATIQUE - GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNEES - NIVEAU ELEMENTAIRE".

* Afin de faciliter la lecture de ce document, le genre masculin est utilisé à titre épicène.

ANNEXE 3
RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR
LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT :

INFORMATIQUE - Analyse Informatique

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

ANNEXE 4
PROGRAMME DE (DES) COURS :

L'étudiant sera capable de :

1. donner une définition de l'analyse informatique;

2 d'expliquer :
-l'approche systémique de la méthode;
-la séparation des données et des traitements;
-la conception par niveaux;

3. présenter une démarche d'informatisation c'est à dire :
-détecter un besoin d'automatisation;
-réaliser une étude d'opportunité;
-présenter un cahier des charges;
-proposer une étude du système d'information;

4. d'utiliser un mode de représentation des données (formalisme);

5. Pour un dictionnaire des données :
- créer le dictionnaire;
- éliminer les synonymes et les polysèmes;

6. Pour le modèle conceptuel des données (M.C.D.):
-utiliser la notion d'entité-individu (occurence, propriétés, identifiant);
-utiliser la notion de relation-association (occurence, propriètés, identifiant);
-utiliser des relations-associations réflexives;
-concevoir le M.C.D.;

7.Valider le M.C.D.;

8.Passer du modèle conceptuel au modèle logique des données;

9.Pour les modèle conceptuel des traitements (M.C.T.):
-utiliser les notions d'évènement, d'opération, de synchronisation, de résultat;
-concevoir le M.C.T.;

10. Passer du modèle conceptuel au modèle organisationnel des traitements;

11. Présenter l'interface utilisateur (écrans, états de sortie, modes d'emploi).

Recommandations :

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques..

2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

ANNEXE 5
FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

INFORMATIQUE - Analyse Informatique

La compétence de l'étudiant sera jugée acceptable s'il est capable :

- confronté à un problème d'informatisation simple applicable à la gestion d'une P.M.E.,
- à partir d'une mise en situation impliquant les documents papiers de ce problème,
- en respectant le temps alloué,
- en respectant les principes d'une méthode d'analyse,

- O de présenter les modèles conceptuels des données et des traitements;
- O de présenter le modèle logique des données et le modèle organisationnel des traitements ;
- O de présenter l'interface utilisateur (écran, état de sortie, mode d'emploi).

ANNEXE 6
PROFIL DU/DES CHARGE(S) DE COURS :

INFORMATIQUE - Analyse Informatique

Le chargé de cours sera un enseignant.